

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIGNAC DU 27 FEVRIER 2026

Secrétaire de séance : Régine GUÉ

Conseillers Présents : Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Nina EYMARD,
Bernard SELLIER, Pierre-Julien COURNIL, Régine GUÉ

Procurations données :

Michel HENRY-MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE

Sylvain DESBROSSES donne pouvoir à Pierre-Julien COURNIL,

Conseillers absents :

Lydie LATIN

Sylvain DESBROSSES

Maxime BONO

1 – Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès- verbal du conseil municipal du 22 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération portant sur les programmes d'exploitations forestières 2026, demandes d'aides auprès du département, de la région AuvergneRhône Alpes ou Sylv'Act pour les travaux sylvicoles

3 parcelles sont mises à la vente en 2026, le faible rendement de la 18 et de la 23 qui n'ont pas été exploitées depuis longtemps nous ont questionnés lors du précédent conseil du 22 janvier 2026 sur les cloisonnements de parcelles suite à une réunion avec l'ONF nous précisant leur importance avant l'exploitation forestière de ces parcelles.

Le programme de coupes en bois sur pieds, martelage et travaux forestiers est délibéré et voté à l'unanimité.

3- Délibération portant sur les demandes de subventions dans le cadre associatif

Nous avons reçu beaucoup de demandes d'associations, et par conséquent nous avons dû établir des critères sélectifs comme : dossier complet, implantations locales, intérêts habitants locaux, ect ...

Vote à l'unanimité pour trois associations, RDWA, Lou Quintou, et Yoga sur chaises pour une somme de 150€ chacune.

4- Délibération portant sur les demandes de subventions dans le cadre scolaire

- Ecole Notre Dame pour une classe découverte musicale au centre Musiflore de CRUPIES, pour une élève de CM

Vote à l'unanimité dont une abstention d'une somme de 150 € à « l'APPEL école Notre Dame. »

-Collège du Diois; cycle ski pour 2 élèves de 6ème

Vote à l'unanimité, dont une abstention, d'une somme de 100 € / enfant au Collège du Diois /Ski 2025/2026

5- Délibération pour porter mandat auprès du Centre de Gestion afin de procéder à une tarification pour un contrat d'assurance statutaire prévoyance et frais de santé.

Le CDG 26 gère actuellement pour le compte de nombreuses collectivités trois types de contrats d'assurance groupe (risque statutaire, protection sociales complémentaires et protections sociales complémentaires frais de santé mutuelle).

Vote à l'unanimité

6- Questions diverses

- Informations sur le bâtiment situé sur la parcelle sous la mairie.

Après réflexions et consultations, un devis global avec second œuvre obtiendrait plus de subventions que la remise en état de la charpente seule dans un premier temps puis un dossier de bâtiment à rénover en café associatif dans une seconde étape.

- Le 4X4 montre d'importants signes de faiblesses, il faudra prévoir son remplacement en 2026.